

ABSENCES & CONGES

Nous nous permettons de vous rappeler ci-dessous les principes régissant les absences pour cause de maladie ainsi que les demandes de congés.

1. ABSENCES

Se référer à l'article 99 du RLEO (figurant dans l'agenda de l'élève) – Absences des élèves et arrivées tardives

- Elèves de 1P à 6P : en cas d'absence, les parents avertissent l'enseignant-e avant le début de l'école, le secrétariat si l'enseignant-e n'est pas atteignable.
- Elèves de 7P et 8P : en cas d'absence, les parents avertissent le secrétariat qui informera les enseignant-e-s dans les meilleurs délais.
- Un-e enseignant-e constatant l'absence d'un élève, sans en avoir été informé par les parents ou le secrétariat, l'annonce le plus rapidement possible (au plus tard à la récréation) au secrétariat qui tentera alors d'atteindre les parents.
- Toute absence doit être justifiée par les parents ou leur représentant. Les absences sont justifiées par écrit. Cette justification est remise au maître de classe dès que l'élève reprend l'école.
- Si l'absence pour maladie ou accident excède une semaine, elle doit être justifiée par un certificat médical.
- Un traitement logopédique, psychologique ou en psychomotricité par un membre PPLS ne nécessite pas une demande de congé ; l'enseignant-e doit toutefois être averti-e de l'absence de l'élève. Une même prestation dispensée par un privé ou indépendant doit par contre faire l'objet d'une demande de congé.

2. CONGES

Se référer à l'article 54 du RLEO (figurant dans l'agenda de l'élève) – Congés individuels des élèves

- Rappel : Sauf cas d'urgence ou situation imprévisible, la demande doit être adressée au moins deux semaines à l'avance.
- Le fait d'effectuer une demande de congé ne signifie pas qu'il sera automatiquement accordé. La décision est en principe communiquée par écrit.

3. RENDEZ-VOUS CHEZ LE MEDECIN OU LE DENTISTE

Dans la mesure du possible, nous vous remercions par avance d'éviter que votre enfant ait à se rendre chez le médecin ou le dentiste pendant les heures de classe.

Laurent Delisle
Directeur